

Gestion des eaux souterraines dans la vallée du Rhin : La nappe d'Alsace dans un contexte national et européen

Problématique

L'application de la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, dont la transcription en droit français est en cours, a des conséquences pour la gestion de la nappe d'Alsace. L'objectif inscrit dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhin-Meuse est en effet d'assurer à partir de la nappe d'Alsace l'alimentation en eau potable sans traitement préalable.

Par ailleurs, la directive européenne du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau oblige les Etats membres à mettre en place des actions visant à atteindre, dans un délai de quinze ans, un objectif général de « bon état » de toutes les eaux.

Cette directive consacre notamment la mise en place de districts hydrographiques, correspondants à des bassins ou des groupements de bassins hydrographiques, à l'échelle desquels les actions devront être menées.

Une autorité compétente sera mise en place pour chaque district ; elle sera chargée de l'application des règles prévues par la directive et de l'établissement d'un plan de gestion, qui comprendra, entre autre, une analyse globale de la situation du district, ainsi qu'un programme de mesures réglementaires, fiscales, contractuelles ou volontaires.

L'entrée en vigueur de cette directive a des conséquences importantes pour la gestion et la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace, élément du vaste hydrosystème lié au Rhin et à ses affluents.

La mise en œuvre effective d'une gestion concertée à l'échelle du bassin rhénan suppose, au préalable, une bonne connaissance des politiques déjà menées en d'autres points du bassin, et tout particulièrement sur des aquifères de caractéristiques comparables à la nappe d'Alsace.

Si certains travaux transfrontaliers ont déjà été engagés avec le Land du Bade-Wurtemberg, il est nécessaire de recueillir des informations sur les actions de protection de la nappe rhénane menées par le Land de Rhénanie-Palatinat et par le Land de Rhénanie-Wesphalie.

Dans la mesure où la connaissance des ressources en eau souterraine constitue un préalable à toute action de protection, et dans le souci qui caractérise les journées de l'APRONA d'apporter des éléments concrets aux participants, une attention particulière sera accordée aux réseaux d'observation existants tout le long de la nappe rhénane, ainsi qu'aux formes de mise à disposition, auprès de tous les acteurs concernés, des informations recueillies.

Cette troisième édition des journées de l'APRONA a pour objectif :

- De rappeler les éléments de cadrage européens déterminants pour la gestion des eaux souterraines ;
- De présenter et de débattre d'un certain nombre d'actions régionales ou transfrontalières visant la protection de la nappe rhénane, menées par les trois Länder allemands concernés et par la partie française ;
- D'émettre des propositions pour progresser dans la mise en place d'une gestion concertée de la nappe rhénane.

Gestion des eaux souterraines dans la vallée du Rhin : La nappe d'Alsace dans un contexte national et européen

Proposition de Programme (durée des interventions, 15 minutes max.)

- 9h00 **Ouverture de la journée**
M. GEIGER, Président de l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace, Conseiller Régional d'Alsace, Vice-Président de la Commission Environnement

UN CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN

- 9h15 **Directive-Cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (2000)**
Direction Régionale de l'Environnement
- 9h30 **Directive relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (3 novembre 1998)**
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ?
- 9h45 **Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) des Eaux Souterraines**
M. LAPUYADE, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Questions – Débats

(Pause café)

CONNAISSANCE DES EAUX SOUTERRAINES ET POLITIQUES DE GESTION DE LA NAPPE RHENANE.

- 11h00 **Dans la vallée du Rhin Inférieur :**
Landesumweltamt Nordrhein-Westfalen ?

+ autre rive ?
- 11h20 **Dans la vallée du Rhin "intermédiaire" :**
Dr MÜLLER, Staatliches Amt für Wasser und Abfallwirtschaft ?
- 11h40 **Dans la Vallée du Rhin Supérieur :**
La situation en Alsace et les outils de gestion transfrontaliers
M. HOMMEL, Conseiller Régional
- 12h00 **Dans le Land du Bade-Wurtemberg (sup)**
Dr SCHNEIDER, Landesanstalt für Umweltschutz Baden-Württemberg ?

Pour ces interventions il sera demandé aux intervenants d'aborder 1 ou 2 problématiques (Nitrates, Produits Phytosanitaires, sites pollués, protection des captages...) avec pour objectif la réponse à des questions du type : quels objectifs, quels types d'actions, quels moyens, quelle efficacité...

Questions – Débats

(repas)

- 14h00 **Les réseaux de mesure pour la nappe rhénane**
Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace
- 14h20 **Un programme de recherche transfrontalier pour la protection de la nappe**
Institut Franco-Allemand de Recherche sur Environnement (IFARE)
- 14h40 **Politique de gestion pour la partie alsacienne de la nappe**
M. VONAU, Conseiller Général, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE III-Nappe-Rhin ?

Questions – Débats : "Propositions pour une gestion concertée de la nappe rhénane"

- 16h00 **Clôture de la journée**